mercredis, ses centres de loisirs communaux: la Ruche 1&2. Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription qui reprend tous les renseignements nécessaires

MOULT-CHICHEBOVILLE

DOSSIER D'INSCRIPTION
ACCUEIL DE LOISIRS- La Ruche 1&2
2022

Fiche de renseignements :			
Nom du (des) enfant(s) :			
Prénoms des enfants :	Prénom : …… Prénom : …… Prénom : ……	Sexe : ☐ M ☐ F Age : Sexe : ☐ M ☐ F Age : Sexe : ☐ M ☐ F Age :	Date et lieu de naissance …… Date et lieu de naissance …… Date et lieu de naissance ……
Responsable légal Facture à envoyer à	Parent 1 : ☐ ☐	Parent 2 : ☐ ☐	Tuteur ☐ ☐
Nom et Prénom			
Adresse :			
☎ Fixe ☎ Portable Adresse mail			
Nom et adresse de l'employeur			

☎ Professionnel			
Sécurité sociale	Nom et prénom de l'assuré auquel l'enfant est rattaché : N° : Adresse caisse :		
Situation familiale :	Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Célibataire ☐ Vie maritale ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve) ☐		
Allocataire	CAF ☐ MSA ☐ Nom et prénom de l'allocataire : N° Adresse caisse : Montant du quotient familial (obligatoire) :		
Organisation			

Accueil :

Les centres sont ouverts à tous les **enfants de 3 à 12 ans**, prioritairement aux résidents de la commune de Moult-Chicheboville, scolarisés sur un des deux groupes scolaires, les enfants des communes ayant signé une convention de participation aux frais engagés avec la commune de Moult-Chicheboville, les enfants de la CDC Val ès Dunes.

Lieux de l'accueil :

La Ruche 1 : Ecole des Vents et Marais (Chicheboville), 110 rue Eole, Chicheboville, 14 370 Moult-Chicheboville. Ouverte tous les mercredis (sauf jours fériés) ainsi que la première semaine des vacances scolaires (sauf vacances de Noël) et juillet.

La Ruche 2 : Ecole Lucien Cingal (Moult), Allée Lucrèce de Couville, 14 370 Moult-Chicheboville
Ouverte la deuxième semaine des vacances scolaires (sauf jours fériés) et les trois premières semaines du mois d'Août.

Inscription :

L'inscription se fait à la journée (sauf jours fériés) pour les petites vacances avec un minimum de deux jours et à la semaine pour les vacances d'été.
Absences pour temps partiel du mercredi voir avec la directrice les possibilités.
Pour les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

sur le site *logiciel-enfance. Pour les vacances, inscription à faire par mail à l'adresse suivante : laruche@mairie-mc.fr*

Attention toute absence imprévue devra être justifiée par un certificat médical ou raison impérieuse, le prix du repas restant à charge. A défaut, la journée ou la demi-journée sera facturée.

Votre enfant est-il scolarisé aux écoles de Moult-Chicheboville : OUI / NON

Horaires :

Les horaires d'animation ont lieu de **9H30 à 16H30**. *La présence est obligatoire sur ces horaires.* Horaires d'accueil garderie de **7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h45.**

Tarifs :

- **19 euros par jour** (repas du midi et goûter inclus) pour les enfants scolarisés sur les groupes scolaires de Moult-Chicheboville et ceux dont la commune a signé la convention.
- **20 euros** par jour pour les enfants hors communes (communes n'ayant pas signé la convention.
- Les tarifs du mercredi sont disponibles sur le site de la mairie.

Crédit d'impôt pour les frais de garde des jeunes enfants hors du domicile

Si vous êtes fiscalement domicilié en France, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants à charge âgés de moins de 6 ans au 1er janvier de l'année des revenus. Une demande nominative est à formuler auprès de la mairie.

Contact :

Mairie de Moult-Chicheboville, 6 rue Pierre Cingal, Moult 14 370 Moult-Chicheboville/ Tél : 02 31 27 94 30 ou 06 22 02 01 85
Mail : etatcivil-elections@mairie-mc.fr ou laruche@mairie-mc.fr

Projet pédagogique et protocole sanitaire :

Le projet détaillé ainsi que le protocole sanitaire sont en ligne sur le site mairie-moult.fr.

Autorisations

Personnes à contacter en cas d'urgence			
Nom et prénom	**Lien de parenté**	**Téléphone**	**Adresse**

En cas d'urgence médicale si je ne peux être joint à mon domicile ou sur mon lieu de travail :

J'autorise/je n'autorise pas* le responsable de l'accueil à faire examiner mon (mes) enfant(s) par le médecin le plus proche, à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire transporter mon enfant vers l'hôpital et/ou la clinique la plus proche, à pratiquer tous les soins, interventions, actes chirurgicaux et anesthésie nécessités par l'état de santé de mon enfant.
rayer la mention inutile

ASSURANCE

La mairie est assurée auprès de GROUPAMA. Cette assurance couvre les risques « accidents corporels » et « responsabilité civile », après intervention des organismes sociaux des familles.
Les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation éventuels restent à la charge des parents, qui devront les rembourser à la mairie lorsqu'elle en aura fait l'avance.

DROIT A L'IMAGE

Sauf **si** une demande écrite **refusant** l'autorisation de photos et/ou de films est transmise, l'équipe d'animation pourra utiliser les photographies ou les films pour des expositions, illustrations et autres supports de communication papier, presse, internet.

TRANSPORT

J'autorise mon (mes) enfants à rentrer seul oui non
rayer la mention inutile

J'autorise mon (mes) enfant(s) à être transporté(s) par la directrice et son adjointe lors des sorties pédagogiques organisées lors de la période de vacances ou des mercredis oui
non
rayer la mention inutile

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- ◇ Ce dossier complété et signé
- ◇ Fiche sanitaire (cerfa joint)
- ◇ Attestation CAF ou MSA précisant le montant de votre quotient familial
  Attention à défaut de cette attestation la facturation se fera sur la base du quotient le plus élevé.

Les documents sont à remettre aux Mairies de MOULT-CHICHEBOVILLE, 6 rue Pierre Cingal, Moult ou 80 rue Eole, Chicheboville ,14 370 Moult-Chicheboville
Tel : 02 31 27 94 30 ou 06 22 02 01 85
Mail : etatcivil-elections@mairie-mc.fr ou laruche@mairie-mc.fr

---

Je soussigné (e) ……
Responsable légal de(s)
enfant(s)……

Déclare :

► Avoir dûment complété, avec exactitude, le dossier d'inscription.

► Autoriser mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs, permis par la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Fait à ……
Le……..2022 .
Signature du responsable légal